



SAHARA DESERT TRAIL MOROCCO

Conditions Générales de Vente (CGV) du Sahara Desert Trail Morocco

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les modalités d'inscription et de participation à l'événement sportif "Sahara Desert Trail Morocco" organisé par Abdelkader Elmouaziz et Morgane Courapied.

2. Présentation de l'Événement

- **Nom** : Sahara Desert Trail Morocco
- **Dates** : Du 1er au 7 février 2026
- **Lieu** : Merzouga, Errachidia, Drâa-Tafilalet, Maroc
- **Distance totale** : 132 km répartis sur cinq étapes en semi-autonomie

3. Conditions de participation

3.1. Âge minimum

Les participants doivent être âgés de 18 ans au minimum à la date de l'Événement.

3.2. Certificat médical

Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 ans, ou un PPS de moins de 3 mois est obligatoire pour valider l'inscription.

3.3. Assurance

Les participants doivent disposer d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident couvrant les risques liés à la participation à l'Événement.

4. Modalités d'inscription

4.1. Procédure d'inscription

Les inscriptions se font en ligne sur le site officiel de l'Événement : www.saharadeserttrailmorocco.com. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription, fournir les documents requis et régler les frais d'inscription.

4.2. Frais d'inscription

Le montant des frais d'inscription comprend :

- La participation aux cinq étapes de la course
- Le chronométrage avec puce intégrée au dossard
- Les ravitaillements en course
- Le transport des bagages entre les étapes
- Les repas et hébergements prévus par l'Organisateur
- Un t-shirt officiel de l'Événement
- Une médaille finisher pour les participants ayant terminé toutes les étapes



SAHARA DESERT TRAIL MOROCCO

4.3. Modalités de paiement

Le paiement des frais d'inscription s'effectue en ligne par carte bancaire via une plateforme sécurisée. Les autres modes de paiement acceptés sont le virement bancaire, sur demande.

5. Annulation et remboursement

5.1. Annulation par le participant

Les demandes d'annulation d'engagement et de remboursement doivent être adressées par mail afin d'éviter toute contestation. En cas de versement d'arrhes, d'acompte ou du paiement intégral de l'inscription, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Jusqu'au **1er août** inclus : remboursement intégral des sommes versées.
- Du **2 août au 1er octobre** inclus : 50 % du montant total de l'inscription sera retenu en cas d'annulation.
- Après le **1er octobre** : aucun remboursement ne sera accordé, mais l'inscription pourra être reportée à l'édition suivante.

Par ailleurs, il est précisé que le Concurrent ne bénéficie pas d'un droit de rétractation, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation.

Il est conseillé de souscrire une assurance annulation personnelle.

5.2. Annulation par l'Organisateur

En cas d'annulation de l'Événement par l'Organisateur pour des raisons indépendantes de sa volonté (force majeure, conditions météorologiques extrêmes, etc.), les participants seront informés dans les plus brefs délais. Les inscriptions seront reportées l'année suivante.

6. Responsabilités

6.1. Responsabilité du participant

Le participant s'engage à respecter le règlement du Sahara Desert Trail Morocco disponible sur le site officiel www.saharadeserttrailmorocco.com. Il participe sous sa propre responsabilité et doit être conscient des risques liés à la course en milieu désertique.

6.2. Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur est responsable de la bonne organisation de l'Événement et met en place les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants. Toutefois, il ne saurait être tenu responsable en cas d'accident résultant d'une imprudence ou du non-respect du règlement par un participant.

7. Droit à l'image

En participant à l'Événement, le participant autorise l'Organisateur à utiliser les images (photos et vidéos) le représentant, prises lors de l'Événement, à des fins de promotion et de communication, sans compensation financière. Toute opposition doit être signalée par écrit avant l'épreuve.

8. Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont destinées à l'Organisateur pour la gestion de l'Événement. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en contactant : l'organisation par mail saharadeserttrailmorocco@gmail.com

9. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis au droit marocain et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux locaux.